

**COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL****DU MARDI 6 FEVRIER 2018****RENDU PUBLIC LE 9 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 18 décembre 2017.

**1 A 5/ FINANCES COMMUNALES**

1/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal, arrêté comme suit :

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement (mouvements réels)	34.138.545,00 €	25.437.109,00 €
Investissement (mouvements d'ordre)	82.309,00 €	8.783.745,00 €
Total - Investissement	34.220.854,00 €	34.220.854,00 €
Fonctionnement (mouvements réels)	69.213.259,00 €	77.914.695,00 €
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	8.783.745,00 €	82.309,00 €
Total - Fonctionnement	77.997.004,00 €	77.997.004,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b> (Investissement Fonctionnement) +	<b>112.217.858,00 €</b>	<b>112.217.858,00 €</b>

2/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2018 (Service Extérieur des Pompes Funèbres) arrêté comme suit :

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissement (mouvements réels)		
Investissement (mouvements d'ordre)		
Total - Investissement		
Fonctionnement (mouvements réels)	20.000,00 €	20.000,00 €

Fonctionnement (mouvements d'ordre)		
Total - Fonctionnement	20.000,00 €	20.000,00 €
TOTAL GENERAL (Investissement Fonctionnement)	+ 20.000,00 €	20.000,00 €

3/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la reprise de la provision semi-budgétaire pour risque de contentieux d'un montant de 86 500 euros pour l'affaire l'opposant à la SARL ENERGIE BTP suite à son désistement.

4/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque de contentieux d'un montant de 105 312 euros, pour l'affaire l'opposant à la SARL Charpente Cénomane, suite à la requête en première instance déposée auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise.

5/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, les remises gracieuses pour un montant total de 3 403,87 euros pour les années 2013 à 2017.

## **6 A 18/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**

6 à 15/ Le Conseil Municipal a approuvé et a autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

- 6/ Le COMB pour l'attribution d'une subvention de 389 567 euros et de 38 800 euros dans le cadre du contrat de développement territorial au titre de l'exercice 2018 :  
A l'unanimité
- 7/ Le CASC pour l'attribution d'une subvention de 143 000 euros :  
A l'unanimité
- 8/ L'OBS pour l'attribution d'une subvention de 96 618 euros (73 418 euros au titre du fonctionnement et 21 850 euros au titre des financements de la Politique de la Ville) et 1 350 euros dans le cadre du contrat de Développement Territorial :  
A la majorité absolue - N'ont pas pris part au vote : Madame AMIABLE – Monsieur CALICE représenté par Madame DAVID
- 9/ L'ADIB pour l'attribution d'une subvention de 16 299 euros :  
A l'unanimité - N'ont pas pris part au vote : Madame AMIABLE – Monsieur DIMBAGA représenté par Monsieur CARTERON – Monsieur KONE – Madame GARGARI représentée par Monsieur ZANI
- 10/ La Régie de Quartier pour l'attribution d'une subvention de 25 000 euros :  
A la majorité absolue - N'ont pas pris par au vote Madame CHAMI-OUADDANE représentée par Madame BOUDJENAH – Messieurs KONE et PINARD.
- 11/ Le Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 10 000 euros :  
A l'unanimité - N'ont pas pris part au vote : Monsieur BORLANT et Madame MOUTAOUKIL
- 12/ Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour l'attribution d'une subvention de 14 100 euros :  
A l'unanimité

- 13/ Le Plus Petit Cirque du Monde pour l'attribution d'une subvention au titre du Contrat de Développement Territorial de 55 000 euros :  
A la majorité absolue
- 14/ L'Association MIMESIS pour l'attribution d'une subvention supplémentaire de 2 772 euros :  
A l'unanimité
- 15/ Les associations (hors conventions d'objectifs) pour un montant total de 80 865 euros soit 58 565 euros pour le fonctionnement, 11 450 euros au titre de la Politique de la Ville et 10 850 euros au titre du contrat territorial avec le CD 92 :  
A la majorité absolue – N'ont pas pris part au vote : Madame AMIABLE – Monsieur BESSON représenté par Monsieur LE THOMAS – Monsieur DIMBAGA représenté par Monsieur CARTERON – Monsieur PINARD.

16/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine sur la période 2017-2020 en partenariat avec le CSC de la Fontaine Gueffier et a autorisé Madame le Maire à la signer.

17/ Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine sur la période 2017-2020 en partenariat avec le CSC Jacques Prévert et a autorisé Madame le Maire à la signer.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport d'évaluation intermédiaire du Contrat de Ville de Bagneux 2015-2020.

### **19 A 23/ ADMINISTRATION GENERALE**

19/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Aïcha MOUTAOUKIL pour siéger au Conseil d'Administration de la Régie de Quartier.

20/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Madame Elisabeth FAUVEL pour siéger au Conseil d'Administration du Foyer des Jeunes Travailleurs « Victor Hugo ».

21/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Michel REYNAUD pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB).

22/ Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, :

- Henri Wallon Maternelle : Madame Djedjiga OUALLI
- Henri Wallon B : Monsieur Bruno TUDER
- Joliot Curie maternelle : Monsieur Alain LE THOMAS

Pour représenter la Ville aux conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

23/ Le Conseil Municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par le régisseur titulaire de la régie de recette de la photocopieuse du Service Population.

### **24/ SERVICES TECHNIQUES**

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'avenant 1 au marché n°670901 à passer avec DALKIA et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit de mettre à jour le suivi des objectifs de consommation d'énergie, et une amélioration de ceux-ci au cours du marché et que le parc des bâtiments communaux évolue avec la démolition du centre de loisirs Rosenberg, et que le matériel installé est modifié sur certains sites.

## **25/ SIPPEREC**

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication pour l'année 2016.

## **26/ EDUCATION**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018. Il a été décidé un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h00 – 12h00/13h30-16h30.

## **27 A 29/ RESTAURATION**

27/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant 2 au marché « location longue durée de véhicules réfrigérés pour la cuisine centrale » à passer avec la société « Le Petit Forestier » et a autorisé Madame le Maire à le signer. Dans le cadre de la livraison des repas, il s'agit de remplacer le camion existant qui sera réformé à la fin du mois d'avril 2018, par un véhicule réfrigéré de location avec notre prestataire actuel.

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les propositions émises par la Conférence de l'Entente Intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux, en date du 9 novembre 2017.

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de fourniture et de livraison de repas par la cuisine centrale de la Commune de Bagneux à un public désigné par le Centre Communal d'Action Sociale de Bagneux et a autorisé Madame le Maire à le signer. Il s'agit d'aligner le tarif des repas livrés au CCAS sur celui facturé à la Commune de Malakoff pour la même prestation.

## **30/ ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés pour la fourniture des produits d'entretien des directions de l'Entretien, de la Petite Enfance et de la Restauration avec les entreprises suivantes :

- **Société Hersand – Delaisy Kargo : Lot n°1** « Fourniture de matériel entretien pour la direction de l'Entretien »
- **Société Adisco SDHE : Lot n°2** « Fourniture du papier hygiénique pour la direction de l'Entretien »
- **Société Hersand – Delaisy Kargo : Lot n°3** « Fourniture de produits chimiques (NF et/ou UE) pour la direction de l'Entretien »
- **Entreprise adaptée Le Chêne : Lot n°4** « Fourniture de sacs poubelles (lot réservé aux ateliers protégés) pour la direction de l'Entretien »
- **Société Sanogia : Lot n°5** « Fourniture des produits « éco-labellisés » pour la direction de l'Entretien »
- **Société Hersand – Delaisy Kargo : Lot n°6** « Fourniture des produits d'hygiène et d'entretien pour la direction de la Restauration »
- **Société Groupe 5S : LOT n°7** : « Fourniture de produits d'entretien pour la direction des sports

et pour la salle des fêtes »

- **Société PAREDES : Lot n° 8** « Fourniture brosse et fibre »

- **Société Groupe 5S : Lot n°9** « Fourniture chimie du linge»

### **31/ PERSONNEL**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 7 février 2018 comme suit :

#### **FILIERE TECHNIQUE**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique	210	-1	1	210

#### **FILIERE ADMINISTRATIVE**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif	63		1	64
Administrateur hors classe	1		1	2

#### **FILIERE MEDICO-SOCIALE**

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS SUPPRIMES	EMPLOIS CREES	NOUVEL EFFECTIF
Educateur de Jeunes Enfants	6		1	7
Médecin hors classe	19		1	20